



Pays d'Armagnac

PÔLE D'ÉQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2017



PROJET COFINANCÉ PAR LE FONDS EUROPÉEN AGRICOLE POUR LE DÉVELOPPEMENT RURAL
L'EUROPE INVESTIT DANS LES ZONES RURALES

4 COMMUNAUTÉS DE COMMUNES, 1 PAYS

Édits

Depuis 2002, la force du Pays d'Armagnac a toujours été sa capacité à mobiliser les financements pour accompagner les projets de son territoire. En 2015, à l'occasion des réformes territoriales, l'Association de Pays s'est transformée en Pôle d'Équilibre Territorial et Rural, que beaucoup d'entre nous nomment par simplification « le PETR ». Ce statut, rattaché à la catégorie des Syndicats Mixtes, permet aujourd'hui d'apporter de nouveaux services aux communes et aux communautés de communes et de mieux s'organiser dans les domaines du tourisme et de l'urbanisme.

Ce rapport d'activité résume en quelques pages les profondes évolutions engagées depuis 2 ans et dresse les perspectives pour l'année prochaine. En 2018, le Pays d'Armagnac garde le rythme. Il continuera à renforcer les coopérations entre les collectivités du territoire et impulsera de nouvelles initiatives. Bonne lecture à tous.

La Présidente,
Élisabeth DUPUY-MITTERRAND

Sommaire

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2016 - 2017

4 COMMUNAUTÉS DE COMMUNES, 1 PAYS.....	2
1 PAYS, 1 PROJET.....	4
POLITIQUES CONTRACTUELLES.....	8
TOURISME.....	10
ADS & URBANISME.....	12



SUPERFICIE

Environ 1/4 du département du Gers

4 Communautés de communes

102 communes dont 7 Bourg-Centres

45 100 habitants en 2017

dont 34% de plus 65 ans



12 dates clés

Pays d'Armagnac

		2015 : ANNÉE DE LA TRANSFORMATION EN ÉTABLISSEMENT PUBLIC					2016 : ANNÉE DE CONTRACTUALISATION		2017 : ANNÉE DE RÉALISATION		
2002	3 NOVEMBRE 2014	20 JANVIER 2015	8 JUILLET 2015	2 NOVEMBRE 2015	9 DÉCEMBRE 2015	17 DÉCEMBRE 2015	9 JUILLET 2016	19 DÉCEMBRE 2016	1 ^{er} JANVIER 2017	28 JUIN 2017	15 NOVEMBRE 2017
Création de l'Association du Pays	Création du PETR du Pays d'Armagnac	Installation du Comité Syndical	Installation de la Conférence des Maires	Installation du Conseil de Développement	Validation du Projet de Territoire	Signature du Contrat Régional Unique	Signature du Programme LEADER	Signature du Contrat de Ruralité	Création du service ADS	Signature des conventions de partenariat avec les Offices de Tourisme	Premières installations des mobiliers « Armagnac Confidentiel »

UNE GOUVERNANCE OUVERTE

LES INSTANCES DÉCISIONNELLES MOBILISANT LES DÉLÉGUÉS COMMUNAUTAIRES ...

PRÉSIDENTE

Élisabeth DUPUY-MITERRAND

BUREAU



2 représentants par Communauté de Communes

BAS-ARMAGNAC	Présidente, M ^{me} DUPUY-MITERRAND M ^{me} SAINT-PE
ARTAGNAN EN FEZENSAC	1 ^{er} Vice-Président, M. FRAIRET M ^{me} MENAL
TÉNARÈZE	2 ^{ème} Vice-Président, M. DUBRAC M. MELIET
GRAND ARMAGNAC	3 ^{ème} Vice-Président, M. DUPRONT M ^{me} PASSARIEU

Plus de participation, c'est plus de richesse !

Au-delà des instances statutaires inhérentes à toute structure publique, le Pays se caractérise comme un lieu d'échange, associant bien au-delà des conseillers communautaires constituant le Comité Syndical.

COMITÉ SYNDICAL

21 membres

Le Comité Syndical constitue l'assemblée délibérante. Il se réunit en moyenne une fois tous les deux mois. Le nombre de délégués pour chaque Communauté de Communes est proportionnel à sa population.



... ET DES INSTANCES ASSOCIANT TOUS LES ÉLUS DU TERRITOIRE AINSI QUE LES ACTEURS DE LA SOCIÉTÉ CIVILE

	CONFÉRENCE DES MAIRES	CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT
QUI	102 maires des communes du Pays d'Armagnac. Se réunit 1 fois par an minimum.	22 membres représentant les acteurs économiques, socio-culturels et associatifs. Se réunit 1 fois par an minimum.
ACTIONS	Avis consultatif sur l'élaboration et la révision du Projet de Territoire ainsi que sur le rapport d'activité annuel.	



1 PAYS = 1 PROJET

S'ENGAGER POUR MIEUX VIVRE AU PAYS

CONSTAT

- Une campagne fragile
- Près de 80% des habitants vivent et travaillent au Pays
- Un trait d'union entre les régions Occitanie et Nouvelle Aquitaine

3 DÉFIS

- 1 Maintenir l'attractivité économique et démographique
- 2 Repenser le modèle de développement : + diversifié, + innovant, + solidaire
- 3 S'ouvrir sur l'extérieur : bâtir de nouvelles relations avec les territoires, les collectivités, les partenaires socio-économiques

Le Projet de Territoire constitue le document cadre de l'action du Pays d'Armagnac. Il définit les conditions du développement économique, social, culturel et écologique, socles de la qualité de vie dont jouissent les habitants de ce territoire.

5 AMBITIONS

- 1 Assurer le développement des bassins de vie en recherchant un équilibre entre démographie et offre de services
- 2 Rénover l'attractivité économique : conforter les secteurs agricole et forestier, construire une destination œnotouristique, conforter l'économie présentielle, investir dans de nouvelles activités
- 3 Mettre en valeur le cadre de vie des habitants
- 4 Préserver le capital environnemental et paysager en anticipant, notamment, les effets liés au changement climatique
- 5 S'ouvrir sur l'espace régional, inter-régional et sur le reste du monde

Périmètre du SCOT de Gascogne et ses 5 composantes

FOCUS

PAYS D'ARMAGNAC & SCOT DE GASCOGNE

LE PAYS D'ARMAGNAC CONSTITUE L'UNE DES 5 « COMPOSANTES » DU SCOT DE GASCOGNE. 2018 EST UNE ANNÉE IMPORTANTE AU COURS DE LAQUELLE S'ENGAGERONT, DANS LA FOULÉE DU DIAGNOSTIC, LES TRAVAUX SUR LE PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE. IL APPARTIENT AUX ÉLUS DE L'ARMAGNAC DE DÉFINIR LEUR PROJET DE DÉVELOPPEMENT POUR LES 20 PROCHAINES ANNÉES AFIN QUE LE SCOT CONTRIBUE À RENDRE CE FUTUR POSSIBLE. LE PAYS FORMALISERA UNE CONTRIBUTION AVEC LA PARTICIPATION ACTIVE DES COMMUNES ET COMMUNAUTÉS DE COMMUNES.





PARTICIPATION COLLECTIVE

1 projet animé autour de commissions thématiques

4 commissions ouvertes aux membres de la Conférence des Maires, aux membres du Conseil de Développement et aux acteurs socio-professionnels concernés par les chantiers thématiques.

Ces instances préparent les décisions du Comité Syndical en soumettant leur avis sur les sujets concernés.

COMMISSION TOURISME

Vice-Président Gérard DUBRAC,
8 délégués communautaires
8 maires,
4 membres du Conseil de Développement,
4 Offices de Tourisme Inter-communales,
2 membres invités

5 RÉUNIONS

COMMISSION AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE, URBANISME ET ENVIRONNEMENT

Vice-Président Robert FRAIRET,
8 délégués communautaires
8 maires,
1 membre du Conseil de Développement

4 RÉUNIONS

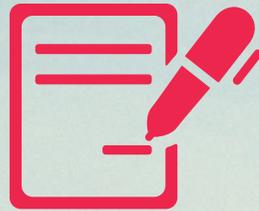
COMMISSION STRATÉGIE & COOPÉRATION INTERCOMMUNALE

Vice-Présidente Marie-Ange PASSARIEU,
9 délégués communautaires
8 maires

1 RÉUNION

COMMISSION SERVICES À LA PERSONNE

Vice-Présidente Anne-Marie SAINT-PE,
9 délégués communautaires
13 maires,
2 membres du Conseil de Développement



POLITIQUES CONTRACTUELLES

Europe : Programme LEADER 2014 - 2020
Etat : Contrat de Ruralité 2015 - 2020
Région : Contrat Régional Unique 2015 - 2017



TOURISME

Œnotourisme
Itinérance
Mise en réseau des offices
de Tourisme Intercommunaux



URBANISME

Service ADS
SCoT de Gascogne

MISSIONS

UN PROJET, DES ACTIONS

Le projet de territoire précise les actions qui peuvent être efficacement mutualisées à l'échelle du Pays d'Armagnac.

L'année 2016 a été consacrée au travail des commissions thématiques.

En 2017, les élus ont concrétisé leurs premiers engagements à coopérer.



LES POLITIQUES CONTRACTUELLES

2017, 43 PROJETS ACCOMPAGNÉS, 6,8 MILLIONS D'EUROS D'AIDES OBTENUES

Mission historique du Pays d'Armagnac, **la recherche de cofinancements** pour les projets portés par les acteurs locaux s'articule autour de 3 contrats :



CONTRAT RÉGIONAL UNIQUE

signé avec le Conseil Régional le 17 décembre 2015

- Pas d'enveloppe financière prédéfinie
- Des critères d'intervention fixés par la Région
- 2 programmations / an



CONTRAT DE RURALITÉ

signé avec l'Etat le 19 décembre 2016

- Pas d'enveloppe financière prédéfinie
- Des critères d'intervention fixés par l'Etat et le PETR
- 1 programmation / an



PROGRAMME LEADER

signé le 18 juillet 2016

- Une enveloppe financière prédéfinie : 2,07 M€
- Des critères d'intervention fixés par le PETR
- 2 programmations / an

Au titre de l'année 2017, 43 opérations ont été accompagnées dans le cadre de ces contrats. Les plans de financement ont été établis dans le cadre de réunions multipartenariales :

Comité de Pilotage du Contrat Régional Unique, les 20 juin et 18 octobre

Comité de Pilotage du Contrat de Ruralité, le 3 juillet

Comités de Programmation des fonds Leader, les 8 février et 6 septembre

**6,8 MILLIONS D'€
DE COFINANCEMENTS
(52%)**



**1,3 M€
3,6 M€**



**0,4 M€
AUTRES : 1,5 M€**

FOCUS

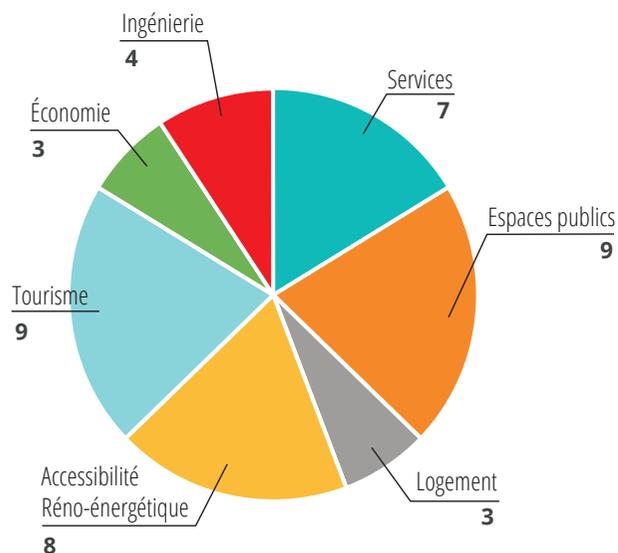
LES COFINANCEMENTS « PUREMENT TERRITORIAUX » (QUI N'EXISTERAIENT PAS SANS LE PAYS) REPRÉSENTENT 1,7 MILLIONS €, SOIT 37 €/HAB, À RAPPROCHER DU MONTANT DE LA COTISATION AU PETR QUI EST DE 3,5 €/HAB.

Du point de vue de **la typologie des opérations**, 4 domaines principaux se dégagent :

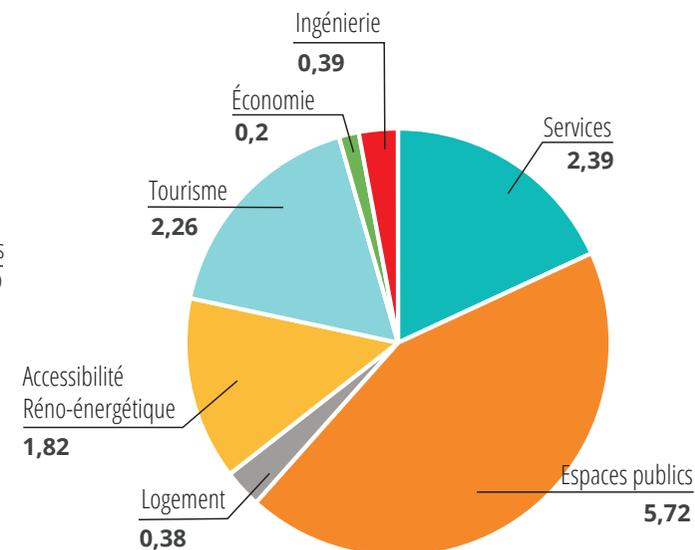
- La rénovation des espaces publics
- Les services à la population
- Le tourisme
- La rénovation énergétique et la mise en accessibilité des bâtiments publics

Perspectives 2018 : la Région Occitanie met en œuvre une nouvelle politique contractuelle en direction des territoires, ce qui nécessitera l'élaboration d'un nouveau contrat par le PETR, incluant les sous-contrats « Bourgs-centres ». Par ailleurs, le programme Leader arrivera à mi-parcours (2014-2020) et le PETR cherchera à obtenir une enveloppe complémentaire.

43 PROJETS Nombre de dossiers par thématique



13 MILLIONS D'EUROS INVESTIS Montants investis (M€) par thématique



Quelques réalisations accompagnées par le Pays d'Armagnac en 2017

Création de jeux aquatiques au Lac de l'Uby



Rénovation du Pont de Lartigue



Aménagement d'un commerce multiservices à Fourcés



Réaménagement de la Place de Lupiac



Création d'une voie verte à Nogaro





TOURISME

2017, UNE ANNÉE DE STRUCTURATION

Le tourisme est une priorité du Pays d'Armagnac pour renforcer son développement économique et son attractivité.

Le 8 juillet 2015, les 4 communautés de communes du Pays d'Armagnac ont confié au PETR les missions suivantes :

- Le développement de **l'oenotourisme**
- Le développement de **l'itinérance**
- La mise en réseau et **la coordination des offices de tourisme**



*Les « Accords de Bétous »
signature le 28 juin 2017, en présence du CDT Destination Gers.*

DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE

Au 1^{er} janvier 2017, en application de la Loi NOTRe, la compétence « promotion du tourisme et création d'offices de tourisme » est transférée aux CC. Ainsi de 8 OT, le Pays d'Armagnac compte désormais 4 OT intercommunaux (OTI).

En vue de la création future d'un office de tourisme de Pays, le PETR et les offices de tourisme de l'Armagnac ont souhaité renforcer et formaliser leur collaboration historique.

« Ensemble, on va plus loin... »

Une convention cadre de partenariat a été signée entre la présidente du PETR et les présidents des 4 OTI du territoire. Elle prévoit la mise en œuvre concertée de plans d'action partagés de développement touristique. Ces actions portent essentiellement sur la montée en gamme et la qualification de l'offre touristique par la réalisation de projets collectifs structurants et innovants, sur la promotion du territoire et sa mise en marché.

Cette convention est pilotée par un comité technique qui s'est réuni 4 fois et un comité de pilotage qui s'est réuni 2 fois.

Un dispositif innovant et unique dans le département du Gers !

UN FINANCEMENT DÉDIÉ À LA MISE EN ŒUVRE DE LA MISSION TOURISME

Le PETR consacre une cotisation spécifique de 0,50 €/hab/an à la mise en œuvre de la mission tourisme ; par effet levier des crédits européens du programme LEADER du Pays d'Armagnac, cela représente **un budget annuel d'environ 40 000 € TTC.**



*« La Gascogne, cette terre d'abondance qui s'offre généreusement aux regards et à la dégustation conserve aussi une part d'intimité cachée dans les replis de ses vallons. Ces lieux discrets, dissimulés derrière les bois, dans les boucles des départementales ou sur les sentiers vers Saint-Jacques de Compostelle, nous les avons répertoriés pour vous.
Vignobles gourmands, chapelles méconnues, légendes du fond des temps et sources miraculeuses : préparez-vous à vivre le Pays d'Armagnac comme vous ne l'avez jamais vu. »*

Deux actions phares en 2017



Créations originales

Définition d'une gamme de produits touristiques packagés à l'échelle du territoire et destinée à développer un **tourisme innovant et expérientiel** sur le territoire ; cette gamme intitulée « **Créations Originales** » compte une vingtaine de séjours et bénéficie d'un univers de marque propre, propriété du PETR et déposé à l'INPI.

« Une immersion au cœur du festival Tempo Latino, des courses automobiles de Nogaro, de la magie de la distillation ; un retour à l'époque de d'Artagnan ou des Romains ; une lecture sensible du patrimoine et des paysages, une pause pour prendre soin de soi, une découverte d'un art de vivre authentique... autant de Créations Originales imaginées pour vous ! »



**ARMAGNAC
CONFIDENTIEL**

PIERRES SÈCHÈRES & VIGNES GOURMANDES EN PAYS D'ARMAGNAC

Création d'une offre oenotouristique de qualité avec la collection « **Armagnac Confidentiel** » qui met en avant 20 sites patrimoniaux sur le territoire, au milieu des vignes, avec leurs domaines viticoles.

20 panneaux d'interprétation sont réalisés et posés sur les sites, en accord avec les communes concernées. Un carnet de route, réalisé avec les filières viticoles et distribué dans les OT, viendra guider les visiteurs vers les sites et les domaines viticoles accueillant du public. Ce projet représente la **première route des vins qualifiée dans le département du Gers**.

Perspectives 2018

La priorité sera portée sur :

- la promotion et la commercialisation des séjours touristiques avec la réalisation de clips vidéo et d'un site internet dédié ;
- l'homologation par la Fédération Française de Randonnée Pédestre du GR du Pays d'Armagnac.

FOCUS

LE PETR PARTICIPE À L'ÉLABORATION DU **GRAND SITE OCCITANIE « ARMAGNAC, ABBAYE ET CITÉS »** PORTÉ PAR LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU GERS, SUR LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA TÉNARÈZE, SUITE À L'APPEL À PROJET LANCÉ PAR LA RÉGION OCCITANIE ET EN POURSUITE DU GRAND SITE ACTUEL FLARAN – BAÏSE – ARMAGNAC. LE DOSSIER DE CANDIDATURE A ÉTÉ DÉPOSÉ LE 30 SEPTEMBRE ET RETENU LE 15 DÉCEMBRE 2017 PARMIS LES 17 PREMIERS GRANDS SITES DE LA RÉGION OCCITANIE. LA NOUVELLE, CONTRACTUALISATION INTERVIENDRA AU 1^{ER} SEMESTRE 2018.

*Le vignoble
Armagnac – Gascogne,
un territoire à savourer —*

PREMIER TERRITOIRE TOURISTIQUE DU GERS

- ¾ de l'offre patrimoniale
- 52 % des capacités d'hébergement avec Barbotan-les-Thermes
- 39 % des séjours gersois
- 1 Grand Site et 3 Plus Beaux Villages de France
- Une image forte et reconnue autour de l'Armagnac, d'Artagnan, la Gascogne



URBANISME

2017, ANNÉE DE LA CRÉATION DU SERVICE « ADS & URBANISME »

Pour permettre une vision d'amont en aval du domaine de l'urbanisme, le PETR du Pays d'Armagnac s'est doté d'un Service « ADS & Urbanisme » qui exerce les trois missions suivantes :

1 APPLICATION DU DROIT DES SOLS (ADS)

Service commun instruisant les actes d'urbanisme pour le compte des communes adhérentes.

2 DOCUMENTS D'URBANISME

Appui, conseil et assistance dans l'élaboration, la révision et la modification des documents d'urbanisme communaux et intercommunaux.

3 URBANISME OPÉRATIONNEL

Accompagnement des communes dans des projets d'urbanisme opérationnel : mise en place d'un Projet Urbain Partenarial (PUP) ; choix d'un taux de taxe d'aménagement (TA) ; instauration d'un droit de préemption urbain...

FOCUS

LE PARTENARIAT AVEC LES SERVICES DE L'ÉTAT ET LE CAUE DU GERS

POUR ACCOMPAGNER LA PHASE D'ÉLABORATION DE PROJETS URBAINS OU ARCHITECTURAUX, LE PETR COLLABORE AVEC LA DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET LE CAUE DU GERS EN VUE D'APPORTER UN APPUI MÉTHODOLOGIQUE ET TECHNIQUE AUX COMMUNES ET COMMUNAUTÉS DE COMMUNES QUI EN FONT LA DEMANDE.

EN 2017, À TITRE EXPÉRIMENTAL, UNE ÉQUIPE PLURIDISCIPLINAIRE COMPOSÉE D'UN ARCHITECTE (DDT), D'UN PAYSAGISTE (DDT), D'UN URBANISTE (CAUE) ET D'UN DÉVELOPPEUR TOURISTIQUE (PAYS D'ARMAGNAC) ONT ACCOMPAGNÉ LA COMMUNE D'EAUZE DANS LA DÉFINITION D'UN PROGRAMME DE VALORISATION DES ESPACES URBAINS EN CŒUR DE VILLE. À L'ISSUE DE L'ÉTUDE, TROIS SCÉNARIOS SONT EN DÉBAT : LA REQUALIFICATION DE L'ENTRÉE DE VILLE, LA CRÉATION DE CHEMINEMENTS PIÉTONS AFIN DE RELIER ENTRE EUX LES ÉQUIPEMENTS PUBLICS DE LA COMMUNE ET LA MISE EN VALEUR TOURISTIQUE DU PÔLE ARCHÉOLOGIQUE GALLO-ROMAIN.

Pour en savoir plus : contactez M. Philippe DUDEZ, Directeur du Pays d'Armagnac.

Perspectives 2018

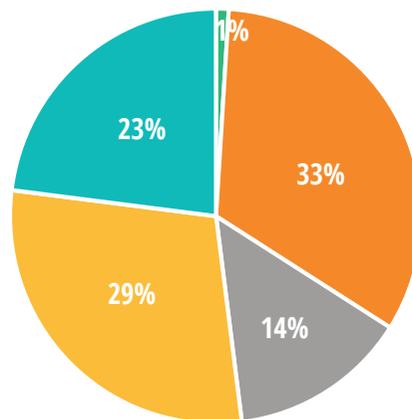
- Accueillir de nouvelles communes au service ADS et répondre à leurs besoins en termes notamment, de proximité, de performance et de qualité du service rendu. Poursuivre l'organisation des réunions ADS et les formations, en lien avec les communes adhérentes ;
- Accompagner les procédures d'aménagement du territoire conduites à l'échelle intercommunale (type Plan Climat-Air-Énergie Territorial) ;
- Mettre en place des outils d'aménagement du territoire pour préparer l'avenir (type marketing territorial).

BILAN DE LA 1^{ÈRE} ANNÉE DE FONCTIONNEMENT DU SERVICE

Depuis le 1^{er} janvier 2017, le service Application du Droit des Sols (ADS) du Pays d'Armagnac a pour mission d'instruire l'ensemble des autorisations d'urbanisme. Il prend le relais des services de l'État qui assumaient cette fonction jusqu'à présent. Ce nouveau service, composé de deux agents, est installé à Éauze.

RÉPARTITION DES DOSSIERS TRAITÉS :

- Certificats de simple information
- Certificats opérationnels
- Déclarations préalables
- Permis de construire
- Permis d'aménager



L'ÉQUIPE ADS

QUELLES SONT LES AUTORISATIONS D'URBANISME TRAITÉES PAR LE SERVICE ADS?

L'INSTRUCTION DES PERMIS DE CONSTRUIRE, PERMIS D'AMÉNAGER, DÉCLARATIONS PRÉALABLES DE TRAVAUX, DÉCLARATIONS PRÉALABLES DE DIVISION PARCELLAIRE, PERMIS DE DÉMOLIR, CERTIFICATS D'URBANISME...

TÉMOIGNAGE D'ÉLU

« Le Pays d'Armagnac a pris le relais des services de l'Etat de manière très fluide sur notre commune. Tout a été mis en place pour que le service soit opérationnel dès le 1er janvier 2017. La réactivité du service que nous espérons est au rendez-vous pour traiter les demandes rapidement.

Ce qui est un plus, c'est que les instructeurs se déplacent sur le terrain et rencontrent les habitants. C'est important pour notre commune qui compte un périmètre de protection des monuments historiques. Parfois, il faut que nous accompagnions les demandeurs à trouver des solutions réalisables pour adapter leur projet. L'aide des instructeurs est très appréciable à mes côtés. Cette proximité est un véritable atout. »

M^{me} MAURAS, maire de PANJAS

CHIFFRES & DATES CLÉS DE L'ADS 2017 DEPUIS SA CRÉATION AU 1^{ER} JANVIER 2017

UNE ÉQUIPE DE **2 ÉQUIVALENTS TEMPS PLEIN (ETP)** AU COMPLET AVEC L'ARRIVÉE DE VIRGINIE GREMMEL AU 1^{ER} SEPTEMBRE 2017 EN TANT QUE RESPONSABLE

38 COMMUNES ADHÉRENTES AU SERVICE ADS

PRÈS DE 520 DOSSIERS INSTRUITS TOUS TYPES CONFONDUS

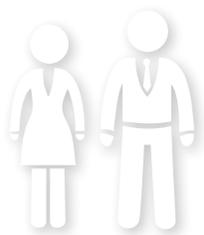
DEPUIS LE 1^{ER} SEPTEMBRE DERNIER, **15 RÉUNIONS AVEC LES COMMUNES** AFIN DE LES ASSISTER LORS DE LA RENCONTRE DE PORTEURS DE PROJETS ET/OU POUR GÉRER LES DOSSIERS COMPLEXES

3 RENCONTRES AVEC LES RÉFÉRENTS COMMUNAUX DU SERVICE LES 21 MARS, 11 JUILLET ET 30 NOVEMBRE 2017

UN COÛT DE 383 EUROS PAR ÉQUIVALENT PERMIS DE CONSTRUIRE

Communes adhérentes au service ADS :

Bascous ; Belmont ; Bezolles ; Castex d'Armagnac ; Caupenne d'Armagnac ; Cazaux d'Angles ; Cazeneuve ; Courrensan ; Dému ; Espas ; Justian ; Lanne-Soubiran ; Laujuzan ; Lauraet ; Lias d'Armagnac ; Loubedat ; Luppe-Violles ; Manciet ; Marambat ; Maupas ; Monclar ; Monlezun d'Armagnac ; Mouchan ; Nogaro ; Panjas ; Perchède ; Riguepeu ; Roquebrune ; Roques ; Rozès ; Saint-Arailles ; Sainte-Christie d'Armagnac ; Saint-Griède ; Saint-Orens-Pouy-Petit ; Saint-Paul-de-Baïse ; Séailles ; Toujouse ; Vic-Fezensac.



LES FEMMES & LES HOMMES DU PÔLE D'ÉQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL DU PAYS D'ARMAGNAC

ÉLUS COMMUNAUTAIRES



Communauté de Communes du Bas-Armagnac

Elisabeth DUPUY-MITTERRAND - Présidente,
Yves IMBERT, Alain MARIN, Anne-Marie SAINT-PE



Communauté de Communes Artagnan en Fezensac

Robert FRAIRET - Président,
Robert CAMAZZOLA, Robert DUFRECHOU, Pierrette MENAL



Communauté de Communes du Grand Armagnac

Didier DUPRONT - Président,
Michel DAYMAN, France DUCOS, Michel GABAS, Marie-Claude MAURAS,
Marie-Ange PASSARIEU



Communauté de Communes de la Ténarèze

Gérard DUBRAC – Président,
Philippe BEYRIES, Paul CAPERAN, Xavier FERNANDEZ, Martine LABORDE,
Nicolas MELIET, Guy SAINT-MEZARD





CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT

Tourisme

OT de Nogaro et du Bas-Armagnac : M^{me} HEBERT et M^{me} LESER
OT de la Ténarèze : M^{me} FRANCESCHIN et M. BAYZE
OT d'Artagnan en Fezensac : M. VUILLEMIN et M. DUPEYRON
OTT du Grand Armagnac : M. ECHAVIDRE et M. MARIBON-FERRET

Culture

Chemins d'Art en Armagnac : M^{me} LARRIEU
Association Patrimoine et Tourisme en Gascogne : M^{me} FORT

Économie

Chambre d'Agriculture du Gers : M^{me} LAFON et M. CAMBOS
Chambre de Commerce et d'Industrie : M. DELORD et M. LEBBE
Association des 5 Filières viticoles : M. DRIEUX

Services & Santé

Fédération départementale des ADMR : M^{me} CAZENAVE
Maison de Santé Pluridisciplinaire de Vic-Fezensac : M. ZADRO
Professionnels de Santé du Bas-Armagnac : M. GARET

Environnement

CAUE du Gers : M. SIRVEN
Fédération Départementale des Chasseurs : M. FLORIO
ADASEA du Gers : M. DIDIER

ÉQUIPE

Directeur, Philippe DUDEZ

direction-armagnac@orange.fr - 05 62 08 26 57

Responsable des programmes, Eric GAILLARD

programmes-armagnac@orange.fr - 05 62 08 11 36

Responsable Tourisme & Culture, Matthieu DINGUIDARD

tourisme-armagnac@orange.fr - 05 62 08 18 86

Responsable ADS & Urbanisme, Virginie GREMMEL

urbanisme-armagnac@orange.fr - 05 62 08 36 19

Instructrice ADS, Emilie BERNAD

ads-armagnac@orange.fr - 05 62 08 38 02

Chargée de gestion, Alexandra GIROUX

gestion-armagnac@orange.fr - 05 62 08 26 27

Nouvelle adresse

ATTENTION CHANGEMENT D'ADRESSE POSTALE
Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays d'Armagnac
BP 3
32800 EAUZE



www.paysdarmagnac.org

Publié par le PETR du Pays d'Armagnac – Décembre 2017
Rédaction : Équipe du Pays – Mise en page : STUDIO-NP communication
Crédits photographiques : Pays d'Armagnac, collection tourisme gers Pays d'Armagnac, Michel Carossio